



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉVOILEMENT DU RÉCIPiendaIRE DU PRIX D'EXCELLENCE JEAN-LOUIS-LEBEL

Edmonton, 1^{er} mai 2013 – L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) est heureuse d'annoncer que M. le juge Vital Ouellette sera le récipiendaire du prix d'excellence Jean-Louis-Lebel pour son engagement communautaire ayant permis à la francophonie albertaine de prendre sa place et de se développer dans un dossier prioritaire touchant les droits des francophones du Canada.

Natif de Brosseau, le juge Ouellette a exercé le droit en pratique privée pendant 19 ans. Très tôt, il s'est intéressé à la question des droits linguistiques, s'engageant, entre autres, dans le cas Van Brabant, un dossier ayant trait à la gouvernance des établissements scolaires par les parents francophones, à la suite de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé. Durant cette période, M. Ouellette a aussi été président (1994-1998) du Conseil scolaire Centre-Est, membre (1999-2001) du comité exécutif de l'ACFA et président (1998-2001) de l'AJEFA.

M. Ouellette a été nommé juge à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta en avril 2002, puis juge adjoint à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest en 2005, à la Cour suprême du Yukon en 2006 et à la Cour de justice du Nunavut en 2009. Présentement, il est membre de plusieurs comités de la Cour et agit comme superviseur pour les districts judiciaires de Grande Prairie et de Peace River.

M. le juge Ouellette recevra le prix d'excellence Jean-Louis-Lebel au banquet annuel de l'AJEFA qui aura lieu le vendredi 7 juin 2013 au Valley Ridge Club situé au 11618 Valley Ridge Park NW à Calgary dès 18 h (cocktail). Nous accueillerons également M^e Michel Bastarache, ancien juge de la Cour suprême du Canada, qui nous parlera des difficultés relatives à l'accès à la justice en français.

Les personnes désirant se joindre à nous lors de notre banquet annuel peuvent s'inscrire en ligne à www.ajeфа.ca/banquetannuel ou se procurer le formulaire d'inscription par téléphone au 780-450-2443 ou par courriel à bureau@ajeфа.ca. Veuillez noter que l'AJEFA a réservé un bloc de chambres à tarif préférentiel pour les nuits des 7 et 8 juin, la réservation devant être effectuée au plus tard le 8 mai 2013.

– 30 –

La mission de l'AJEFA est de faciliter l'accès aux services juridiques en français et de promouvoir l'utilisation de la langue française dans l'administration de la justice en Alberta.

Source : Fernande Bergeron
Directrice générale
780-450-2443
bureau@ajeфа.ca